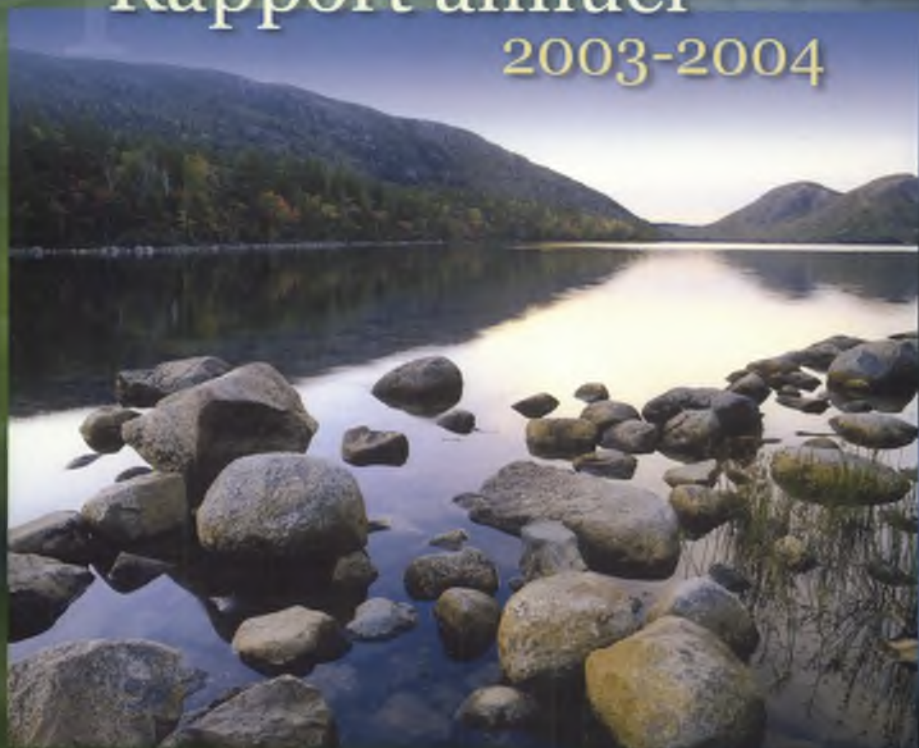


Rapport annuel

2003-2004



Société
québécoise
d'assainissement
des eaux

Montréal, le 15 juillet 2004

Monsieur Jean-Marc Fournier
Ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir
Gouvernement du Québec
Édifice Jean-Baptiste-De-La-Salle
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Aile Chauveau, Secteur B, 4^e étage
Québec (Québec) G1R 4J3

Monsieur le Ministre,

Au nom du conseil d'administration, j'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel, conformément aux dispositions de la *Loi sur la Société québécoise d'assainissement des eaux*.

Ce rapport détaille l'ensemble des activités de la Société pour la période du 1^{er} avril 2003 au 31 mars 2004.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président du conseil d'administration,



Maurice Masse





TABLE DES MATIÈRES



Mission	4
Organigramme	5
Message de la direction	6
Évolution des affaires	7
La clientèle	7
Les réalisations	7
Les investissements	8
Le financement des ouvrages	8
Les frais d'exploitation	10
États financiers	11
Rapport de la direction	13
Rapport du vérificateur	15
Revenus et dépenses	16
Bilan	17
Flux de trésorerie	18
Notes complémentaires	19



Saint-Gédéon

Société québécoise d'assainissement des eaux

MISSION

Créée en 1980, la Société québécoise d'assainissement des eaux est une société d'État au service des municipalités. Sa mission est de leur fournir les services de gestion et de financement appropriés afin qu'elles puissent se doter d'équipements d'assainissement des eaux usées de qualité, au meilleur coût possible, et ce, au bénéfice des populations desservies par ces municipalités.

La Société doit accomplir ses mandats dans le cadre de sa loi constitutive et exercer ses activités en respectant les modalités administratives approuvées par le gouvernement.

Dans le cadre du Programme d'assainissement des eaux du Québec (PAEQ), la Société a pour mandat :

- de concevoir, de construire, d'améliorer, d'agrandir, de mettre en marche, de financer, d'exploiter des ouvrages d'assainissement des eaux pour les besoins des municipalités ;
- d'exécuter des études et des travaux en matière d'égout et d'assainissement, ainsi que des travaux d'aqueduc, de recherche en eau et de traitement de l'eau potable pour certaines localités du Québec ;
- d'agir à l'extérieur du Québec, en association avec les entreprises québécoises dans le domaine de l'eau, notamment en fournissant des biens et services reliés à l'expérience qu'elle a acquise au Québec, en faisant la promotion de ces biens et services et en favorisant le développement du potentiel technologique et industriel du Québec dans ce domaine.



La Société offre ainsi les services nécessaires à la gestion et au financement des projets d'assainissement, en s'engageant à réaliser le contenu des conventions intervenues entre les municipalités et le gouvernement du Québec, le tout dans le respect des normes de dépollution, ainsi que des critères de qualité, de coûts et d'échéancier de réalisation.

Dans le cadre du Programme d'assainissement des eaux municipales (PADEM), la Société a pour mandat :

- d'agir comme conseiller auprès des municipalités en matière de réalisation et d'exploitation d'ouvrages d'assainissement des eaux ;
- de fournir aux municipalités de l'aide technique et professionnelle en matière de gestion pour la réalisation d'ouvrages d'assainissement des eaux ;
- d'élaborer des projets de transfert et de diffusion de nouvelles technologies en matière d'assainissement des eaux et de traitement de l'eau potable, et de procéder à leur réalisation avec l'autorisation du ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir.

NOTE : La Société ayant pratiquement complété l'ensemble des mandats de gestion de projets qui lui avaient été confiés dans le cadre de sa mission, elle concentrera d'ici peu l'essentiel de ses efforts à la gestion rigoureuse de son service de la dette et n'offrira plus, à compter de l'année 2005, de services en matière de gestion de projets.



Société québécoise d'assainissement des eaux

ORGANIGRAMME





Sainte-Julienne

Société québécoise d'assainissement des eaux

MESSAGE DE LA DIRECTION

Au cours de l'année financière 2003-2004, la Société, en collaboration avec le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir (MAMSL), a procédé au parachèvement des derniers travaux relatifs aux projets encore actifs dans le cadre du Programme d'assainissement des eaux du Québec (PAEQ) et du Programme Aqueduc et Égout de la Basse-Côte-Nord et ce, à l'intérieur des budgets alloués, tout en poursuivant la fermeture ordonnée des projets arrivés à terme.

Au total, pour l'ensemble des programmes à l'intérieur desquels elle a œuvré, la Société a géré et, pour la plupart, financé la réalisation de 724 projets municipaux d'assainissement des eaux, représentant des investissements de près de 3,8 milliards de dollars. À la fin du présent exercice financier, 693 de ces projets ont reçu le statut de « projets fermés à 100 % » alors que les 31 autres ont atteint la phase de « fermeture administrative ». Durant ce même exercice, la Société a procédé à la fermeture définitive de 15 projets.

Par ailleurs, au cours de l'année 2003-2004, la Société a effectué une dernière rationalisation de ses effectifs de même que procédé à un rajeunissement de ses équipements informatiques. Elle a également finalisé le transfert de ses activités de facturation du service de la dette au ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir.

Au cours du prochain exercice financier, la Société poursuivra la gestion efficace et rigoureuse de son service de la dette qui s'élève à près de trois (3) milliards de dollars, tout en assurant le suivi des dossiers litigieux encore en suspens, la fermeture définitive des projets en mesure de l'être ainsi que la disposition graduelle des nombreux documents encore en sa possession, conformément à son calendrier de conservation.

À l'exception des montants éventuellement payables dans le cadre de certains projets où il subsiste des actions en justice, des sommes résiduelles de l'ordre de 200 000 dollars sont prévues au cours du prochain exercice financier pour terminer les derniers correctifs autorisés dans le cadre du PAEQ ainsi que les procédures d'acquisition des titres de propriétés encore en suspens.

Nous tenons à remercier les membres du conseil d'administration ainsi que le personnel de la Société et du ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir pour leur implication et leur soutien constant dans la poursuite des objectifs de notre organisme et le maintien de la qualité de ses réalisations.

Le président-directeur général,

Marc Pinsonnault, LL.B., B.Sc.



Société québécoise d'assainissement des eaux

ÉVOLUTION DES AFFAIRES

LA CLIENTÈLE

Dans le cadre du Programme d'assainissement des eaux du Québec (PAEQ) ainsi que du Programme Aqueduc et Égout de la Basse-Côte-Nord, la Société a fourni, depuis sa création, des services de gestion et de financement de projets aux municipalités désireuses de se doter d'ouvrages d'assainissement des eaux usées.

À ce jour, et en tenant compte des regroupements, pas moins de 445 municipalités ont confié à la Société, en tout ou en partie, la maîtrise d'œuvre de leurs ouvrages d'assainissement et 182 autres municipalités lui ont confié la gestion et le financement des études préliminaires relatives à la construction de tels ouvrages. Ces différents mandats ont mené à la réalisation de 691 projets dans le cadre du PAEQ et de 13 projets dans le cadre du Programme Aqueduc et Égout de la Basse-Côte-Nord.

La Société a également fourni à 25 municipalités inscrites au Programme d'assainissement des eaux municipales (PADEM) des services professionnels de gestion afin de les assister dans la réalisation d'ouvrages d'assainissement adaptés à leurs besoins, ce qui représente 20 projets.

Le nombre total de stations d'épuration construites s'élève à 432. Elles desservent un nombre au moins équivalent de municipalités, celui-ci variant en fonction des regroupements municipaux. Les phases de construction et de mise en service de ces stations sont entièrement terminées et la phase des derniers correctifs l'est, pour ainsi dire, aussi. Toutes ces stations sont maintenant propriété des municipalités précitées et pleinement opérationnelles.

Une seule municipalité retarde encore le transfert en sa faveur de certains ouvrages d'interception des eaux usées. Ce transfert devrait être complété au cours du prochain exercice.

ÉTAT DES PROJETS - PAEQ



LES RÉALISATIONS

PAEQ

Au terme du PAEQ, la Société aura géré un total de 691 projets. De ce nombre, 202 auront consisté en des études préliminaires touchant 208 municipalités, 75 en des travaux relatifs à la réfection du réseau existant ou à l'aménagement d'un nouveau réseau et 414 en des projets impliquant la construction d'au moins une station d'épuration.

De ces 691 projets sous la gérance de la Société, 661 ont reçu à ce jour le statut de « projets fermés à 100 % » et les 30 projets restants sont en phase « de fermeture administrative ». Quatorze (14) projets représentant des investissements totaux de l'ordre de 244,4 M\$ ont été fermés durant le présent exercice financier.

Aqueduc et Égout de la Basse-Côte-Nord

Dans le cadre du Programme Aqueduc et Égout de la Basse-Côte-Nord, 12 des 13 projets gérés par la Société sont maintenant fermés. La fermeture définitive du dernier projet devrait s'effectuer au cours du prochain exercice financier.

PADEM

En ce qui a trait aux 20 projets réalisés à l'intérieur du PADEM, ils ont tous été parachevés au cours de l'exercice 2001-2002.



Rawdon

Société québécoise d'assainissement des eaux

LES INVESTISSEMENTS

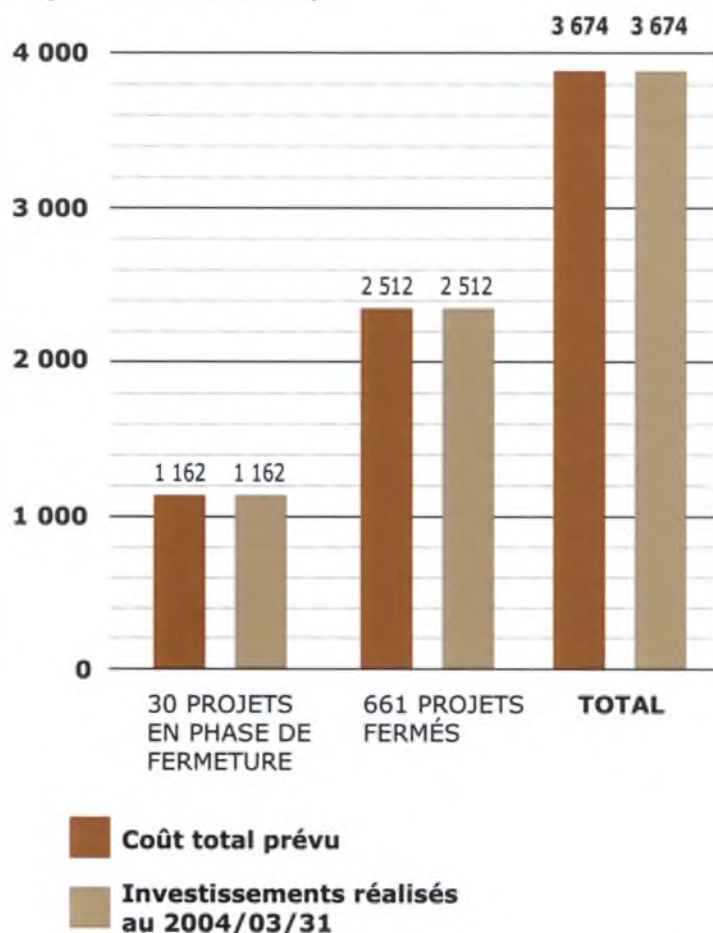
Bilan général

À la fin du présent exercice financier, les 661 projets « fermés à 100 % » dans le cadre du PAEQ représentent un coût total de l'ordre de 2,5 milliards de dollars et les 30 projets « en phase de fermeture administrative » se chiffrent actuellement à 1,2 milliard de dollars.

Hormis les coûts à venir pour le parachèvement des dossiers administratifs et légaux des projets en phase de fermeture, les investissements prévus de 3,7 milliards de dollars ont été finalisés au cours de l'exercice financier précédent.

Répartition du coût total prévu des projets

(en millions de dollars)



Par ailleurs, l'essentiel des investissements de 50,7 millions de dollars prévus dans le cadre du Programme Aqueduc et Égout de la Basse-Côte-Nord, de même que l'ensemble des projets gérés par la Société dans le cadre du PADEM et évalués à plus de 69 millions de dollars, ont été parachévés au cours de l'exercice financier 2001-2002.

Exercice 2003-2004

Au cours du présent exercice, en excluant les frais juridiques liés aux actions en justice encore pendantes devant les tribunaux, les investissements réalisés dans le cadre du PAEQ et du Programme Aqueduc et Égout de la Basse-Côte-Nord se sont élevés à près de 280 000 dollars, comparativement à une prévision initiale de 400 000 dollars.

Pour le prochain exercice financier, la Société estime que le parachèvement des derniers travaux à réaliser, essentiellement dans le cadre du PAEQ, nécessiteront des investissements de l'ordre de 200 000 dollars, en excluant les coûts de règlement des dernières actions en justice.

LE FINANCEMENT DES OUVRAGES

Dans le cadre des programmes que la Société administre, celle-ci réalise les emprunts nécessaires au financement des projets dont elle est le maître d'œuvre et se fait rembourser, d'une part, la participation gouvernementale pour et au nom des municipalités et, d'autre part, la participation municipale, par chacune de ses municipalités clientes.

À cet effet, le service de la dette pour l'exercice 2003-2004 représente une somme globale de 367 millions de dollars comparativement à 343 millions de dollars pour l'exercice précédent.

Au cours du présent exercice, les taux d'intérêt négociés par la Société pour les emprunts temporaires ont été inférieurs, en moyenne, d'environ 1,60 % au taux d'intérêt préférentiel des banques à charte canadiennes, généralement consenti aux municipalités de grande taille. Le coût moyen de financement a été de 3,01 % comparativement à 2,78 % pour l'exercice précédent.

La Société a réalisé durant l'année des financements privés permanents totalisant 568 millions de dollars (\$CAN). La durée moyenne pondérée de ces emprunts est de 9,4 ans avec un taux d'intérêt moyen pondéré effectif de 5,20 % (s.a.).

Par ailleurs, le programme de contrats d'échange d'intérêt, institué de concert avec le ministère des Finances, a permis d'économiser 16,9 millions de dollars au cours du présent exercice. Depuis sa création, ce programme a permis de réaliser des économies de l'ordre de 103,4 millions de dollars. Tous ces contrats prennent fin au cours du présent exercice financier.



Société québécoise d'assainissement des eaux

Modes de financement (en milliers de dollars)

Mode de financement	Type	Échéance	Date de l'acceptation de l'offre	Coût net à l'emprunteur (taux effectif)	Montant
Temporaire	Billets à terme	30 à 90 jours			92 952
					<u>92 952</u>
Permanent	Privé «X»	2014-07-31	1989-06-27	10,25	50 000
	Public «AP»	2004-08-25	1994-07-14	10,15	100 000
	Privé «AR»	2004-12-15	1994-11-23	9,89	69 833
	Privé «AT»	2005-03-01	1995-02-07	9,67	100 000
	Public «AW»	2005-09-12	1995-08-15	9,30	143 788
	Public «BD»	2006-11-27	1996-09-27	7,72	174 446
	Privé «BE»	2007-10-01	1997-09-17	6,26	75 000
	Privé «BF»	2006-03-30	1997-12-08	6,07	100 000
	Privé «BG»	2007-10-01	1997-12-09	6,23	25 000
	Privé «BI»	2006-03-30	1999-03-04	5,88	135 000
	Privé «BJ»	2009-06-01	1999-03-04	5,91	165 000
	Privé «BK»	2009-06-01	2000-09-29	6,36	75 855
	Privé «BM»	2010-12-01	2000-11-24	6,54	150 000
	Privé «BN»	2009-06-01	2001-02-09	6,06	50 000
	Privé «BO»	2006-04-11	2001-04-11	5,78	225 000
	Privé «BP»	2010-12-01	2001-09-21	6,05	130 000
	Privé «BQ»	2009-02-04	2002-01-25	5,77	110 000
	Privé «BR»	2005-11-15	2002-10-28	4,22	2 864
	Privé «BS»	2006-11-15	2002-10-28	4,52	2 041
	Privé «BT»	2010-10-01	2002-10-28	5,34	245 000
	Privé «BU»	2007-11-29	2003-01-23	4,50	105 000
	Privé «BV»	2006-07-31	2003-07-11	3,81	4 412
	Privé «BW»	2013-10-01	2003-07-16	5,28	93 656
	Privé «BX»	2006-04-11	2003-07-22	3,35	1 200
	Privé «BY»	2013-10-01	2003-08-08	5,36	65 000
	Privé «BZ»	2008-09-09	2003-08-20	4,39	2 635
	Privé «CA»	2010-12-01	2003-08-29	5,03	65 146
	Privé «CB»	2013-10-01	2003-09-10	5,24	100 000
	Privé «CC»	2005-12-01	2003-11-12	3,62	6 350
	Privé «CD»	2006-12-01	2003-11-12	4,02	3 680
	Privé «CE»	2007-12-03	2003-11-12	4,35	1 900
	Privé «CF»	2008-12-01	2003-11-12	4,63	2 190
	Privé «CG»	2011-12-01	2003-11-12	5,23	7 500
	Privé «CH»	2013-10-01	2003-11-28	5,27	214 200
					<u>2 801 696</u>
					<u>2 894 648</u>



Société québécoise d'assainissement des eaux

LES FRAIS D'EXPLOITATION

Les revenus de la Société proviennent principalement des frais de gestion afférents aux ouvrages qu'elle gère et finance.

En vertu de sa loi constitutive, la Société doit s'autofinancer à même ses revenus d'exploitation, ce qui l'oblige à mettre en œuvre une organisation souple et efficace et à gérer ses dépenses d'exploitation avec rigueur et prudence. Elle doit donc établir le niveau de ses dépenses en fonction du niveau des investissements qu'elle réalise afin de respecter le principe d'autofinancement de ses activités.

La Société poursuit la rationalisation de ses coûts d'opération, tout en assurant la réalisation intégrale de ses mandats dans un contexte de gestion rigoureuse des fonds publics. À cet égard, le budget d'exploitation de la Société a été fixé à 520 000 \$ pour le prochain exercice.



Au cours du présent exercice, la Société a maintenu ses effectifs au strict minimum, en concordance avec la diminution de ses activités de gestion de projets liée au parachèvement du PAEQ, principal mandat confié à la Société.

Pour le prochain exercice financier, la Société prévoit conserver ses effectifs au niveau actuel et, au besoin, faire appel aux services de certains professionnels du ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir ainsi que du secteur privé pour l'assister dans la fermeture des derniers projets et la gestion de son service de la dette.

Évolution des effectifs et des dépenses d'exploitation

	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Effectifs	7	2	2
Dépenses d'exploitation	2,9 M\$	1,3 M\$	0,56 M\$

Société québécoise d'assainissement des eaux

ÉTATS FINANCIERS

de l'exercice terminé le 31 mars 2004



RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société québécoise d'assainissement des eaux ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

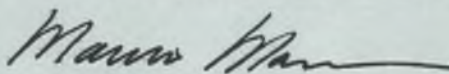
Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

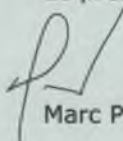
Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Le président du conseil d'administration,



Maurice Masse

Le président-directeur général,



Marc Pinsonnault, L.L.B., B.Sc.

Montréal, le 10 mai 2004



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

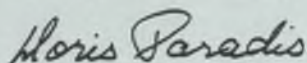
À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société québécoise d'assainissement des eaux au 31 mars 2004 et les états des revenus et dépenses ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2004, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,



Doris Paradis, FCA

Québec, le 10 mai 2004

REVENUS ET DÉPENSES

de l'exercice terminé le 31 mars 2004

2004

2003

(en milliers de dollars)

REVENUS

Honoraires de gestion (note 3)	512	1 180
Revenus financiers	195 485	220 843
	<u>195 997</u>	<u>222 023</u>

DÉPENSES

Traitements et avantages sociaux (notes 4 et 12)	261	713
Transport et communications	33	61
Services informatiques	73	55
Services professionnels, administratifs et autres	153	204
Entretien et réparations	-	1
Loyers	35	29
Fournitures	9	11
Frais financiers (note 5)	195 433	220 775
Règlement sur litige	-	194
	<u>195 997</u>	<u>222 043</u>
Dépenses imputées aux créances	-	(20)
	<u>195 997</u>	<u>222 023</u>

BILAN

au 31 mars 2004

2004

2003

(en milliers de dollars)

ACTIF

À court terme

Encaisse	96	1 349
Débiteurs	66 475	67 979
Créances du gouvernement du Québec (note 6)	56 836	144 846
Créances des municipalités (note 6)	23 640	20 062
Frais payés d'avance	66	42
	<u>147 113</u>	<u>234 278</u>

Créances à long terme du gouvernement

du Québec (note 6)	2 562 267	2 618 942
Créances à long terme des municipalités (note 6)	257 922	287 492
Ouvrages réalisés et non facturés	2 695	3 842
	<u>2 969 997</u>	<u>3 144 554</u>

PASSIF

À court terme

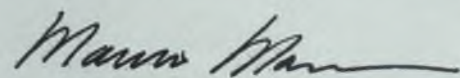
Créditeurs et frais courus (note 5)	70 032	70 071
Versements sur la dette à long terme (note 8)	80 475	164 908
	<u>150 507</u>	<u>234 979</u>

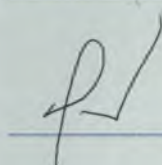
Créditeurs et frais courus des

ouvrages réalisés	2 574	3 717
Dette à long terme (note 8)	2 814 173	2 901 740
Revenus reportés	1 366	1 750
Autres éléments de passif	1 377	2 368
	<u>2 969 997</u>	<u>3 144 554</u>

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (notes 9 et 10)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION





FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 mars 2004

	2004	2003
	(en milliers de dollars)	
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Rentrée de fonds - honoraires de gestion	128	212
Rentrée de fonds - subvention du gouvernement du Québec	-	1 720
Rentrée de fonds - revenus financiers	202 547	237 273
Sortie de fonds - intérêts versés	(197 952)	(238 778)
Sortie de fonds - autres frais financiers	(4 315)	(6 310)
Sortie de fonds - frais d'administration	(318)	(946)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	90	(6 829)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Sommes imputées aux créances à long terme et aux ouvrages réalisés et non facturés	(278)	(3 198)
Encaissement des créances à long terme	172 102	122 433
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	171 824	119 235
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement des créiteurs et frais courus des ouvrages réalisés	(1 143)	(1 734)
Produit de la dette à long terme	567 845	354 877
Remboursement de la dette à long terme	(739 869)	(467 673)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(173 167)	(114 530)
DIMINUTION NETTE DE L'ENCAISSE		
	(1 253)	(2 124)
Encaisse au début	1 349	3 473
Encaisse à la fin	96	1 349

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2004 (en milliers de dollars pour les tableaux)

1. IDENTIFICATION, OBJETS ET FINANCEMENT

La Société québécoise d'assainissement des eaux, personne morale au sens du *Code civil*, constituée par loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-18.2.1) a notamment pour objets :

- de concevoir, construire, améliorer, agrandir, mettre en marche, financer ou exploiter des ouvrages d'assainissement des eaux pour les besoins des municipalités ou d'exécuter des travaux de réfection des réseaux d'égout municipaux ;
- d'exécuter des études de réfection des réseaux d'égout municipaux ;
- d'exécuter d'autres études en matière d'égout et d'assainissement des eaux ;
- de financer des travaux d'aménagement du lit, incluant les rives, et des terrains en bordure des rives de lacs ou de cours d'eau ;
- de financer des travaux de régularisation du niveau de lacs ou de cours d'eau ;
- de concevoir, construire, améliorer, agrandir, mettre en marche ou financer des réseaux d'égout ou d'aqueduc ou des installations de traitement de l'eau potable pour les besoins du territoire désigné par le gouvernement et situé sur la Côte-Nord du Golfe Saint-Laurent ;
- d'agir à l'extérieur du Québec dans le domaine de l'eau, notamment en fournissant des biens et des services reliés à l'expérience qu'elle a acquise au Québec, en faisant la promotion de ces biens et de ces services et en favorisant le développement du potentiel technologique et industriel du Québec dans ce domaine ;
- d'agir comme conseiller auprès des municipalités en matière de réalisation et d'exploitation d'ouvrages d'assainissement des eaux ;
- de fournir aux municipalités de l'aide technique et professionnelle en matière de gestion pour la réalisation d'ouvrages d'assainissement des eaux ;

- d'élaborer des projets de transfert et de diffusion de nouvelles technologies en matière d'assainissement des eaux et de traitement de l'eau potable et de procéder avec l'autorisation du ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir à leur réalisation.

La Société québécoise d'assainissement des eaux est une société du gouvernement du Québec sans but lucratif.

Elle facture le gouvernement du Québec pour le compte des municipalités et les municipalités pour les études et les travaux d'assainissement, d'aqueduc et d'égout qu'elle exécute et pour le financement de certains travaux municipaux.

La Société demeure propriétaire des ouvrages jusqu'à ce que les procédures de livraison définitive des unités de traitement soient complétées, même si d'autres coûts peuvent être engagés.

À compter de septembre 2004, la gestion des opérations de la Société sera effectuée à partir des bureaux du ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Honoraires de gestion

Les honoraires de gestion sont établis selon un pourcentage du coût de réalisation des ouvrages d'assainissement, d'aqueduc et d'égout et autres travaux.

- Facturation

Les honoraires de gestion à facturer pour la réalisation complète du mandat de la Société couvrent la période de réalisation des ouvrages ainsi que celle de la gestion et du financement du service de la dette relié à ces ouvrages.

Les honoraires de gestion sont facturés comme suit pour les ouvrages d'assainissement :

- En fonction des dépenses effectuées pour les études ;
- Selon une répartition uniforme sur la durée estimative de la réalisation des travaux (méthode des échéanciers) pour les travaux d'assainissement.

Pour les autres travaux, incluant ceux d'aqueduc et d'égout, les honoraires de gestion sont facturés selon un pourcentage du coût des travaux réalisés.

- Revenus reportés

La Société ne peut établir précisément les honoraires de gestion réalisés annuellement en fonction de la durée totale de son mandat.

Par conséquent, l'excédent annuel des honoraires de gestion sur les frais nets d'opération est porté aux revenus reportés ou, dans le cas contraire, un montant des revenus reportés équivalent à l'excédent annuel des frais nets d'opération sur les honoraires de gestion facturés est alors viré aux revenus de l'exercice.

Créances à long terme

Les créances à long terme, à être perçues des municipalités et du gouvernement du Québec pour le compte des municipalités, comprennent les dépenses effectuées pour la réalisation des ouvrages d'assainissement, d'aqueduc et d'égout ainsi que le financement de l'aménagement des berges et d'autres ouvrages d'assainissement réalisés par les municipalités, déductions faites des remboursements reçus.

Autres éléments de passif

Les coûts reliés à la couverture du risque de change se rapportant aux emprunts à long terme contractés en monnaies étrangères ainsi que la prime et les frais d'émission de la dette à long terme sont reportés. Ces éléments sont amortis selon le taux effectif sur la durée de l'emprunt.

Fonds d'amortissement pour le remboursement de la dette à long terme

La Société a constitué un fonds d'amortissement pour le remboursement de la dette à long terme à partir des remises périodiques de capital des municipalités.

Les fonds disponibles portent intérêts; ils permettent de réduire provisoirement les emprunts temporaires.

Conversion des devises

Les dettes à long terme libellées en devises étrangères sont converties aux taux des instruments de couverture des risques de change s'y rapportant.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Société ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. HONORAIRES DE GESTION

	2004	2003
Honoraires facturés	128	212
Virement aux revenus reportés	384	968
	512	1 180

4. TRAITEMENTS ET AVANTAGES SOCIAUX

Aucun montant n'a été versé par la Société au cours de l'exercice pour des indemnités de départ. En 2003, ce poste incluait un montant de 311 274 \$ pour des indemnités de départ.

Par ailleurs, la valeur des salaires versés à deux employés, relevant du ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir dans le cadre de services gracieux fournis à la Société, n'est pas reflétée à ce poste.

5. FRAIS FINANCIERS

	2004	2003
Intérêts sur obligations et effets à payer	185 362	206 650
Amortissement de l'escompte (prime) de la dette à long terme	(967)	(563)
Frais de garantie d'emprunt	3 190	4 315
Intérêts sur emprunts temporaires	7 848	10 373
	<u>195 433</u>	<u>220 775</u>

La dépense d'intérêts de l'exercice relative aux emprunts contractés auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec s'élève à 119 311 150 \$ (2003 : 114 397 039 \$). Au 31 mars 2004, les intérêts courus à payer relatifs à ces emprunts et inclus dans le poste créditeurs et frais courus, s'élevaient à 44 686 712 \$ (2003 : 40 010 941 \$).

6. CRÉANCES À LONG TERME

	2004	2003
Gouvernement du Québec	2 619 103	2 763 788
Portion réalisable au cours du prochain exercice	56 836	144 846
	<u>2 562 267</u>	<u>2 618 942</u>
Municipalités	281 562	307 554
Portion réalisable au cours du prochain exercice	23 640	20 062
	<u>257 922</u>	<u>287 492</u>

Ces créances portent intérêts à un taux équivalent à celui payé par la Société sur sa dette à long terme. Elles sont réalisables dans les délais suivants :

Études d'assainissement :

Municipalités 5 ans

Gouvernement du Québec 25 ans

Études et travaux d'aqueduc et d'égout 10 ans

Travaux d'assainissement :

Municipalités 20 ans

Gouvernement du Québec 25 ans

Les municipalités remboursent leurs créances à chaque période de paiement d'intérêt.

Le gouvernement rembourse, à la date d'échéance de l'obligation y afférente, la portion non refinancée de ses créances.

7. EMPRUNT BANCAIRE

Au 31 mars 2004, la Société disposait d'une marge de crédit bancaire pour un montant autorisé de 500 000 \$ par voie de convention de prêt à demande qui prévoit un intérêt au taux de base. Cette marge de crédit est renouvelable annuellement le 30 novembre.

8. DETTE À LONG TERME

					2004	2003
Obligations et effets à payer (a)(b)						
Années d'échéance	Dollars canadiens	Dollars États-Unis	Yens	Eurodollars		
2004	-	-	-	-	-	639 826
2005	100 000	100 000	69 833	-	269 833	269 833
2006	244 214	-	-	143 788	388 002	381 652
2007	236 334	-	-	174 446	410 780	401 487
2008	206 900	-	-	-	206 900	205 000
2009	114 825	-	-	-	114 825	-
1 à 5 ans	902 273	100 000	69 833	318 234	1 390 340	1 897 798
6 à 10 ans	1 361 356	-	-	-	1 361 356	925 855
11 à 20 ans	50 000	-	-	-	50 000	50 000
	2 313 629	100 000	69 833	318 234	2 801 696	2 873 653
Emprunts temporaires (c)					92 952	192 995
					2 894 648	3 066 648
Versements échéant en deçà d'un an					80 475	164 908
					2 814 173	2 901 740

a. Le capital et les intérêts des obligations et des effets à payer sont garantis par le gouvernement du Québec. Il est prévu qu'à leur échéance, une grande partie de ces dettes sera refinancée à long terme. Un montant de 2 163 629 103 \$ (2003 : 2 010 586 484 \$) a été contracté auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec.

b. Le capital et les intérêts sur les obligations et effets à payer libellés en devises étrangères sont couverts par des trocs d'échange de taux d'intérêt et de devises (swaps).

Les swaps sont contractés directement avec le gouvernement du Québec et ce dernier assume les risques reliés à ces instruments de couverture.

Les entrées ainsi que les sorties de fonds rattachées à ces opérations sont transigées en dollars canadiens.

c. Les emprunts temporaires non garantis par le gouvernement du Québec seront financés à long terme lorsque les modalités de financement auront été complétées. Ils portent un taux d'intérêt moyen d'environ 160 points de base inférieur au taux préférentiel des banques à charte canadiennes. Un montant de 5 400 000 \$ (2003 : 700 000 \$) a été contracté auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec.

Le montant disponible du Fonds d'amortissement pour le remboursement de la dette à long terme est de 56 128 451 \$ au 31 mars 2004 (2003 : 63 183 423 \$). Ces fonds ont été utilisés pour réduire provisoirement les emprunts temporaires.

Les taux d'intérêt sur les obligations et effets à payer présentés dans le tableau suivant tiennent compte du taux d'intérêt contractuel des emprunts et des primes et frais d'émission qui s'y rattachent.

Années d'échéance	Dollars canadiens	Dollars États-Unis	Yens	Eurodollars	2004	2003
					Moyenne pondérée	Moyenne pondérée
1 à 5 ans	6,16	9,67	9,89	8,44	7,12	7,38
6 à 10 ans	5,66				5,66	5,91
11 à 20 ans	10,25				10,25	10,25
Moyenne pondérée	5,95	9,67	9,89	8,44	6,47	6,96

9. ENGAGEMENTS

Les engagements, en vertu des dernières prévisions découlant des ententes conclues avec les municipalités et le gouvernement du Québec relativement à l'exécution et au financement des ouvrages, s'établissent comme suit :

	2004	2003
Ouvrages à réaliser	3 725 771	3 725 726
Ouvrages réalisés	3 725 543	3 725 265
Solde à réaliser	228	461

10. ÉVENTUALITÉS

Au 31 mars 2004, les réclamations et actions en justice de différents fournisseurs totalisent 11,7 millions de dollars. La Société conteste ces litiges découlant de contrats d'exécution de travaux. De l'avis de ses conseillers juridiques, il est présentement impossible d'en évaluer précisément le dénouement et les montants qu'elle pourrait être appelée à verser, le cas échéant. Toutefois, une provision pour réclamations à payer a été estimée par la direction de la Société. Cette provision est incluse dans le poste créditeurs et frais courus des ouvrages réalisés. Tout montant que la Société pourrait être appelée à verser lors du règlement de ces litiges sera facturé au gouvernement du Québec pour le compte des municipalités et aux municipalités.

11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers et sont comptabilisées à la valeur d'échange.

12. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite de personnel d'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 3 931 \$ (2003 : 11 731 \$). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

13. INSTRUMENTS FINANCIERS

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Dettes à long terme

Au 31 mars 2004, la juste valeur de la dette à long terme de 2 801 695 973 \$ (2003 : 2 873 653 355 \$) s'établissait à 3 105 478 345 \$ (2003 : 3 107 035 071 \$), compte tenu de l'actualisation des flux de trésorerie au cours du marché pour des titres de nature semblable quant à l'échéance et taux d'intérêt, et en tenant compte que celle-ci inclut la juste valeur des instruments financiers dérivés.

La juste valeur des emprunts temporaires au 31 mars 2004 au montant de 92 952 000 \$ (2003 : 192 995 000 \$) correspond à la valeur comptable de ces titres étant donné leur court délai de renouvellement.

Créances à long terme

La juste valeur des créances à long terme équivaut sensiblement celle de la dette à long terme, soit 3 105 000 000 \$ (2003 : 3 107 000 000 \$), compte tenu que ces créances sont assorties des mêmes conditions s'appliquant à celles de la dette à long terme.

Autres éléments d'actifs et passifs

La juste valeur de l'encaisse, des débiteurs, des frais payés d'avance et des créditeurs et frais courus équivaut leur valeur comptable étant donné leur courte période d'échéance.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur fluctue en fonction du titre sous-jacent, et qui n'exigent pas la détention ou la livraison du titre sous-jacent lui-même. Cet élément sous-jacent peut être de nature financière (taux d'intérêt et devise). La Société utilise des trocs de taux d'intérêt et de devises pour se protéger contre les risques de fluctuation de taux d'intérêt et de taux de change. Le troc est une opération par laquelle deux parties conviennent d'échanger des flux financiers selon des modalités prédéterminées prévoyant notamment un montant nominal de référence et une durée.

	2004			2003	
	Juste valeur				
	Montant nominal de référence	Actif	Passif	Montant net	Montant net
Trocs de taux d'intérêt et de devises	488 067	-	(69 780)	(69 780)	(153 600)

14. RECLASSEMENT DE POSTES

Certains chiffres de 2003 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2004.



Société
québécoise
d'assainissement
des eaux

1055, boul. René-Lévesque Est, 11^e étage, Montréal (Québec) H2L 4S5 Tél.: (514) 873-7411